

CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM16 0628

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2016

MOTION POUR PRÉPARER L'ARRIVÉE DES VÉHICULES AUTONOMES À MONTRÉAL

Attendu que les véhicules autonomes, en circulation aux États-Unis, ont déjà effectué plus de 1,5 millions de kilomètres sur leurs routes soit l'équivalent de 75 années de conduite pour un conducteur moyen;

Attendu qu'on recense aussi de nombreuses autres avancées au Canada, au Royaume-Uni, à Singapour et dans d'autres pays qui donnent un coup d'accélérateur au développement de ces véhicules;

Attendu que la commercialisation à grande échelle des véhicules autonomes est prévue entre 2017 et 2020;

Attendu la nécessité de mettre à jour la réglementation pour suivre l'évolution rapide de la technologie, 4 états américains et la capitale (Nevada, Floride, Californie, Michigan, Washington D.C.) ont déjà adopté des lois pour permettre les voitures autonomes;

Attendu qu'à mesure qu'ils se répandront, ils auront des effets sur les infrastructures, sur l'aménagement des villes, sur le développement urbain et économique, sur la congestion, sur les transports collectifs et actifs, sur le transport des marchandises, etc.;

Attendu que les données agrégées amassées par l'utilisation des véhicules autonomes vont avoir une valeur inestimable pour la planification des transports, le développement urbain et économique dans nos villes;

Attendu que la ville a déjà amorcé un premier jet d'une politique sur le stationnement sans considérer l'arrivée imminente des véhicules autonomes;

Il est proposé par M. Craig Sauv 

appuy  par M. Sylvain Ouellet
M. Aref Salem
M. Richard Bergeron
M. Francesco Miele

Et r solu :

que le conseil municipal mandate la Commission sur le transport et les travaux publics d'identifier les enjeux et d fis de l'arrivee future de la voiture autonome   Montr al ».

Adopt    l'unanimit .

CODIFICATION INTÉGRANT LES AMENDEMENTS QUI ONT ÉTÉ APPORTÉS LORS DES DÉLIBÉRATIONS ENTOURANT L'ADOPTION DE LA RÉOLUTION CM16 0630

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 MAI 2016

MOTION RAPPELANT AU GOUVERNEMENT FÉDÉRAL LES DEMANDES HISTORIQUE DE LA VILLE DE MONTRÉAL PORTANT SUR LE MAINTIEN D'UNE APPROCHE GÉNÉRALISTE DANS L'ALLOCATION DES FONDS POUR LA SPLI ET DEMANDANT LE RÉTABLISSEMENT DE CETTE APPROCHE GÉNÉRALISTE DANS L'ALLOCATION DE FONDS SUPPLÉMENTAIRES POUR LA SPLI

Attendu que la résolution (CM14 0011) adoptée à l'unanimité par le conseil municipal le 27 janvier 2014, soulignait dans un attendu que la situation de l'itinérance à Montréal demande des interventions vigoureuses adaptées aux multiples causes de l'itinérance, et qu'en conséquence des fonds fédéraux généralistes sont essentiels pour soutenir la diversité de pratique requise, incluant le développement de logements sociaux ;

Attendu que cette résolution du 27 janvier 2014 a permis à la Ville de Montréal de présenter une position ferme à la Fédération canadienne des municipalités dans le cadre de sa campagne pour le logement à l'effet de maintenir une approche généraliste face aux diverses facettes de la problématique de l'itinérance ;

Attendu que l'adoption en octobre 2014 du Plan d'action en matière d'itinérance dans lequel la Ville de Montréal faisait le constat suivant : « Depuis 13 ans, la Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) du gouvernement du Canada soutient une diversité d'interventions (travail de rue, employabilité, hébergement, acquisition d'immeubles, construction, rénovation, achat d'équipements, etc.). Les quelque 120 M\$ investis à Montréal ont permis d'augmenter significativement le nombre de lits d'hébergement d'urgence ; d'améliorer de façon notable les infrastructures d'accueil ; d'équiper convenablement les refuges et les centres de jours et de soutenir le travail de proximité mené auprès des personnes en difficulté de tous âges. Au cours des dernières années, des projets communautaires totalisant plus de 900 logements, dotés de services pour aider à la réinsertion sociale des personnes sans-abri, ont bénéficié du soutien financier dans le cadre de la SPLI » ;

Attendu que dans ce Plan d'action en matière d'itinérance, la Ville de Montréal s'engageait à poursuivre auprès des gouvernements concernés, les représentations visant à assurer, d'une part, la reconduction et leur maintien à un niveau adéquat des programmes d'habitation AccèsLogis et Rénovation Québec de la Société d'habitation du Québec et, d'autre part, le maintien d'un volet immobilier (développement de logements) dans le cadre de la Stratégie fédérale de partenariat de lutte contre l'itinérance ;

Attendu que le Plan d'action montréalais en itinérance 2014-2017 prévoit de nombreuses initiatives pour prévenir et réduire l'itinérance, passant notamment par le financement de l'intervention et le développement de projets en matière de logement;

Attendu que l'itinérance est un phénomène socio-urbain qui affecte Montréal de façon croissante, que les visages de l'itinérance sont multiples, et que cette réalité s'étend dans un nombre grandissant d'arrondissements au-delà du centre-ville;

Attendu que le gouvernement fédéral a annoncé, dans son dernier budget, l'augmentation de 50 % de l'enveloppe destinée au programme de financement de la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI);

Attendu que, en combinant un montant résiduel pour 2015-2016 et le 50 % d'augmentation, 10 millions de dollars peuvent être attribués dès maintenant pour lutter contre l'itinérance à Montréal;

Attendu que pendant quinze ans et jusqu'à 2014, la SPLI fonctionnait selon une approche généraliste, qui permettait le financement d'un large éventail d'interventions et d'initiatives en vue de prévenir et réduire l'itinérance;

Attendu que de nombreux organismes à Montréal ont perdu, en tout ou en partie, leur financement de la SPLI suite à la décision prise par le gouvernement conservateur, il y a deux ans, d'orienter les deux-tiers (65 %) du montant du programme vers l'approche *Housing first*;

Attendu qu'une telle entrave au caractère généraliste du programme a fait passer la contribution de la SPLI au montage financier de projets en immobilisation (construction et rénovation d'installations d'organismes communautaires et de logements sociaux) de 60 % en moyenne annuellement à seulement 6 % de son budget;

Attendu que le conseil municipal a déjà adopté d'autres résolutions unanimes recommandant une approche généraliste et une augmentation du budget de la SPLI, et que la Ville de Montréal participe en aval à l'attribution des fonds fédéraux en tant que partie prenante d'un processus multipartite d'affectation;

Attendu que la lutte contre l'itinérance passe par le financement d'une diversité d'initiatives et que ce sont les communautés locales, incluant Montréal, qui sont à même d'identifier les interventions nécessaires pour répondre à cet objectif;

Il est proposé par M. Sterling Downey

appuyé par Mme Émilie Thuillier
Mme Karine Boivin-Roy
M. Francesco Miele

Et résolu :

que, dans la continuité avec les orientations adoptées et des gestes posés depuis plusieurs années, le conseil municipal demande au comité exécutif :

- 1 - d'intervenir auprès du gouvernement fédéral afin que l'allocation des 10 millions de dollars actuellement disponibles via la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) se fasse selon une approche généraliste qui permette de financer une diversité d'interventions visant à prévenir et réduire l'itinérance à Montréal;
- 2 - de demander à ce que les fonds soient attribués le plus rapidement possible étant donné les énormes besoins sur le terrain;
- 3 - d'intervenir de nouveau auprès des gouvernements fédéral et provincial afin qu'ils donnent la latitude nécessaire aux communautés locales dans la répartition des sommes et qu'ainsi, celles-ci puissent identifier leurs besoins en termes de services, immobilisation et autres interventions nécessaires dans la lutte contre l'itinérance.

Adopté à l'unanimité.

65.03